

Mon Point de Vue

par Sidiki Kobélé KEITA

Quand on aime la Guinée, on souffre trop ; on est tous les jours révolté face à l'aveuglement politique de certains de ses fils, prêts à tout pour atteindre leur objectif. Toutes les armes et formes de combat sont requises contre les adversaires traités comme des ennemis à abattre.

C'est assez triste et aucun cadre conscient ne peut rester indifférent face à cette situation.

En effet, le peuple de Guinée vit un drame depuis 1958 : ses cadres ne se battent que pour la conquête ou la conservation du pouvoir, aidés en cela par ceux que notre entente et notre développement inquiètent. Nous espérons que le coup d'Etat du 3 avril 1984 aurait permis de tirer des leçons enrichissantes du passé pour dégager une vision plus responsable, plus patriotique. Malheureusement la situation n'a fait que s'empirer.

Après le coup d'Etat du 3 avril 1984, au lieu d'agir en **Comité Militaire de Redressement National**, cette instance suprême mise en place par ceux qui ont pris le pouvoir, a agi en **Comité Militaire de Rejet National** ; certains de ses membres et leurs alliés civils à l'époque, sertis par la haine et le ressentiment, ont cherché d'abord à se venger (liquidation des parents et amis d'Ahmed Sékou Touré et répression aveugle des présumés auteurs de la tentative de coup d'Etat du 4 juillet 1985, etc., sans être satisfaits) ; ils ont tenté aussi de salir l'image rayonnante de la Guinée sur le plan international sous prétexte de salir la mémoire d'Ahmed Sékou Touré, alors qu'il s'agissait de faire plaisir « à ceux qui les ont aidés à prendre le pouvoir » (interview d'un membre du CMRN); une pratique que nous revivons depuis le 21 décembre 2010.

Qui dit progrès dit accumulation des acquis. Or, sur le plan interne, le CMRN et ses alliés civils se sont attelés à détruire ou à bazarder tous les acquis économiques de la Première République à

leur profit pour retarder le développement de la Guinée en imposant une privatisation mafieuse.

La campagne électorale présidentielle 2015 a commencé depuis la proclamation des résultats de novembre 2010. Depuis cette période, on se rend compte que certains de l'opposition n'ont eu de cesse de prévoir l'échec du Président, en plus de lui mettre les bâtons dans les roues.

Cette campagne s'est accentuée à partir du 21 décembre 2010, alors que les Guinéens espéraient vivre un espoir, le partager et le réaliser en sortant enfin du sous-développement. Ceux qui, au sein de l'opposition, ont fait de la politique un travail, même un métier, s'opposent, depuis cette date, à toute amorce de développement de la Guinée obnubilés qu'ils sont par la conquête du pouvoir à tout prix.

Alors qu'être de l'opposition ne veut pas dire s'opposer à tout bout de champs aux actions du gouvernement, mais plutôt être une force de propositions, ceux-là estiment que la Guinée ne doit pas se développer tant qu'ils ne seront pas au pouvoir ; tout est donc entrepris (dénigrement systématiques, délations, mauvaises foi évidente dans l'analyse de certains problèmes, manifestations destructrices du peu d'infrastructure privées ou publiques existantes, des déclarations incendiaires et alarmistes pour décourager les hommes d'affaires et les investisseurs étrangers, et donner l'impression que leur sécurité n'est pas assurée en Guinée, etc.) sous prétexte d'empêcher la réélection d'Alpha Condé en 2015, tout acquis pouvant être capitalisé par les partisans de ce dernier en faveur de leur candidat ; on ne devine aucune perspective éclairante dans leur attitude. Toutes leurs actions sont presque dirigées sur la personne de celui-là plutôt que sur ses idées ou ses réalisations.

Pendant ce temps, le peuple continue à souffrir et on cherche à rendre responsable de cette misère ceux que l'on veut chasser du pouvoir qu'ils ont acquis pourtant démocratiquement; dans cette attitude, on ne fait jamais allusion à la mauvaise gestion pratiquée depuis le 3 avril 1984 à la base de la pénible situation que nous traversons.

Quand est-ce que certains cadres guinéens (nous refusons sciemment de parler d'élite, par ce que nous ne méritons pas cette appellation) se comporteront-ils en véritables patriotes et auront-ils pitié du pauvre peuple de Guinée ? Pourquoi certains sont-ils impatients alors que l'alternance démocratique est devenue désormais un fait acquis en Guinée ? Qu'on laisse donc le peuple jouir tranquillement du « peu de réalisations » conservées et de celles que le gouvernement actuel a réalisées ou est en train de réaliser au profit de tous. Parce que, qu'on le dise ou non, il existe réellement des avancées économiques et financières tangibles ; il faut être aveugle pour ne pas les voir ou en être surpris par rapport à sa propre gestion. Heureusement que les populations bénéficiaires en sont conscientes comparativement à la situation qu'elles ont intensément vécue sous la Deuxième République-

Il nous semble désormais stupide de s'opposer pour s'opposer. Aucune proposition positive susceptible d'être utilisée par le gouvernement pour améliorer la situation d'ensemble n'est avancée alors que l'opposition doit soutenir toute action gouvernementale tendant à améliorer le sort des Guinéens. On n'enregistre que des critiques négatives qui ne résistent à aucune analyse objective des faits. Le peuple de Guinée doit-il attendre la liquidation du pouvoir en place pour vivre le bonheur qu'il espère d'avantage ? Et si ceux qui sont en place, par la seule volonté du peuple, devenaient démocratiquement des opposants et agissaient de la sorte, à quand ce peuple accédera-t-il au bonheur et à la paix définitive auxquels il a droit ?

Les actions de certains cadres de l'opposition nous amènent à croire qu'ils feront la même chose que le CMRN, s'ils sont élus présidents de la République en effaçant tous les acquis obtenus sous la direction d'Alpha Condé. Une crainte que le peuple de Guinée recommencera à zéro à chaque fois qu'il y aura un nouveau régime habite donc presque tous les Guinéens conscients. Aussi, tirant les leçons de la transition et de la Deuxième République, exigeront-ils désormais que les réalisations de tout précédent régime soient améliorées et non détruites.

Nous pensons que la recherche du pouvoir ne devant s'effectuer désormais que dans le strict respect de la loi, il est temps que notre peuple, grâce à l'action courageuse de patriotes sincères et déterminés, parce que mieux informé, décide de changer la situation anarchique que nous vivons en exigeant une application effective et stricte de la réglementation des partis ; leur nombre doit être strictement limité et les activités ou agitations politiciennes mieux encadrées pour empêcher toute attitude pouvant mettre en cause l'unité nationale chèrement et quotidiennement défendue par des patriotes conscients. Nous ne devons pas continuer à nous comporter en cadres formatés et à singer les hommes politiques occidentaux qui n'ont pas les mêmes problèmes et les mêmes valeurs de référence que nous. Attelons-nous à trouver, dans l'entente, des solutions endogènes susceptibles de nous aider à résoudre nos problèmes qui sont parfois spécifiques ; l'exemple de la Deuxième République a prouvé que les solutions à ces problèmes ne se trouvent toutes pas dans la tenue des milliers de séminaires, ateliers ou qu'elle rencontre encore dont on nous abreuve depuis le 3 avril 1984. Il est vrai que ces rencontres sont parfois un moyen d'enrichissement pour certains de ceux qui les financent, de ceux qui les organisent et de ceux qui les suscitent. La maîtrise des méthodes d'analyse ou de recherche et des concepts acquise à l'issue de ces rencontres devrait nous aider maintenant à trouver nos propres solutions et non à appliquer ou adapter les solutions importées. C'est pourquoi nous avons approuvé Jacques Chirac en son temps quand il a répondu que « ce n'est pas en copiant les occidentaux que les Africains résoudront leurs problèmes, notamment d'unité nationale... il faut aussi comprendre que nos solutions économiques et financières, comme nos technologies, ne sont pas forcément recevables telles qu'elles... », Ajouta-t-il.

Prenons, par exemple, la réconciliation nationale ; il n'y qu'une seule solution : le débat national, public et contradictoire organisé courageusement par nous et dirigé par nous, peut-être avec l'aide réduite de ceux qui ont pu résoudre de tels conflits. Nous avons perdu du temps et il y a eu, entre temps, accumulation de contentieux essentiellement politiques. Mais ce qui est grave, c'est que des

acteurs et témoins essentiels de ces contentieux disparaissent petit à petit. Or, seul le débat national contradictoire amènera définitivement la paix en Guinée. Que ceux qui prétendent aimer la Guinée l'aident à se sortir de ses contentieux devenus de véritables facteurs de notre non-développement ; qu'ils contribuent donc financièrement à l'organisation de tels débats et cessent de nous abreuver de rencontres, de rapports qui ne profitent qu'à très peu de personnes, presque les mêmes, la multiplication des résultats n'étant même pas assurée. Nous avons besoin d'un débat de fond, civilisé et productif, organisé et dirigé par des Guinéens en tentant d'éviter autant que possible toute ingérence étrangère qui ne fera que compliquer la situation.

Mais revenons à la cause essentielle de la situation catastrophique actuelle du peuple de Guinée : l'existence et l'agitation politicienne de trop de partis politiques.

Constat historique

1955-1958

Contrairement à l'affirmation de certains cadres, la démocratie et le multipartisme existaient et se pratiquaient déjà entre 1955 et 1958 à travers le Bloc Africain de Guinée (BAG) dirigé par Koumandian Keita, la Démocratie Socialiste de Guinée (DSG) par Ibrahima Barry III et le Parti Démocratique de Guinée-Rassemblement Démocratique Africain (PDG-RDA) par Ahmed Sékou Touré.

S'étant rendues compte que le trucage électoral a plutôt favorisé l'implantation de ce dernier parti dans les plus petits hameaux du territoire, les autorités coloniales françaises ont recommandé impérativement la neutralité aux commandants de cercle et aux chefs de canton, leurs instruments d'oppression et d'exploitation. Ce fut le grand tournant politique : désormais libres de leur choix lors des différents scrutins et convaincus que ce choix sera respecté, les électeurs veilleront jalousement à son application à partir du 2 janvier 1956. D'où l'échec de la plupart des candidats administratifs : le PDG-RDA devint ainsi le parti dominant à l'issue des élections législatives, territoriales et administratives entre 1956

et 1958 au point qu'au moment de l'arrivée du général de Gaulle, le 25 août 1958, c'est ce parti qui exerçait le pouvoir officiel (la semi-autonome) et le pouvoir réel sur le terrain depuis le 9 mai 1957. D'où la sage décision du PRA-Guinée (BAG ET DSG) de se rallier, dans la nuit du 16 au 17 septembre 1958, à la position prise le 14 septembre 1958 par le PDG-RDA de voter non le 28 septembre 1958 au texte constitutionnel de la Communauté française proposé. Les adhésions individuelles au parti unique de fait, le PDG-RDA, étaient désormais exigées, même des membres des partis ralliés.

1958-1984

Il est vrai que la première constitution de la première République, adoptée le 10 novembre 1958 et promulguée deux jours après, avait autorisé le multipartisme. Malheureusement, les documents fondateurs (statuts et règlements intérieurs) des formations sociales qui s'y référaient avaient été rédigés à l'Ambassade de France en Guinée par les agents du service secret français, le SDECE (cf. Roger Faligot et Pascal Krop. *La Piscine...Paris, Edition Seuil, 1985*). Les autorités guinéennes estimèrent qu'une telle pratique était inacceptable et priva le Parti Progressiste de Guinée (PPG) en avril 1960 et le Parti de l'Unité de Guinée (PUNG) en octobre 1965 de toute base légale ; que ces formations politiques en gestation seraient de véritables chevaux de Troie, si elles les agréaient, la France étant déterminée à liquider le régime politique naissant. Le général de Gaulle n'avait-il pas dit qu'il voulait Sékou Touré à plat ventre ? Tout était donc possible, disait-on. Le peuple de Guinée devait se défendre pour exister en tant que peuple indépendant et souverain.

Certes, le PDG-RDA était le parti unique de fait, mais la démocratie, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir par le peuple et pour le peuple était pratiquée à tous les niveaux des structures politiques, d'autant plus qu'Ahmed Sékou Touré, son secrétaire général, n'a exercé que des mandats électifs depuis 1945. A cette époque tout se faisait par vote : choix et élections des membres d'un bureau du comité de base, d'un comité directeur d'arrondissement, d'un bureau fédéral, des membres d'un comité central et du Bureau Politique

National à l'issue de congrès ; ce qui ne se fait dans aucun parti actuel. La candidature et le choix des élus étaient libres; aucun membre du parti n'était obligé (n'a été obligé à) de se présenter à un poste électif. Si les candidats à l'Assemblée Nationale étaient proposés par les structures politiques et administratives sur la base de critères stricts, l'élection législative au scrutin universel était obligatoire; tout le peuple était consulté pour l'élection de ses députés.

C'est le coup d'Etat du 3 avril 1984 qui mit fin à cette forme de pratique démocratique.

Mais quelles que soient l'opinion que l'on peut avoir sur le bilan de la première République et les vicissitudes de son histoire, il est difficile de ne pas tenir compte du contexte social et des impératifs prévalant à cette époque, de ne pas reconnaître que le parti unique a créé une Nation guinéenne, l'unité nationale en Guinée. Même l'Eglise, qu'on ne peut accuser de sympathie envers le PDG-RDA et Ahmed Sékou Touré, a reconnu lors de la conférence épiscopale de Conakry en décembre 1996, que sous la direction de ce dernier, il a été créé un Etat et une Nation avec « un type d'homme guinéen caractérisé par une fierté et une conscience patriotiques qui ont contribué, d'une façon décisive, à construire l'unité nationale » ; qu'en son temps, « le Guinéen ne se définissait pas par rapport à sa région, à sa langue, à son opinion, à sa famille, mais uniquement par son appartenance à cette terre, à ces territoires géopolitiques qui s'appellent la Guinée ». Ce qui a été presque détruit depuis la restauration anarchique du multipartisme, sans l'avis du peuple de Guinée.

3 avril 1984-30 décembre 1990

Au lendemain du coup d'Etat, la grande majorité des cadres guinéens, s'inspirant du cas sénégalais, l'institution en 1976-79 du multipartisme limité à 3 ou 4 partis politiques (Loi sur les courants idéologiques et sur l'organisation des partis) avant l'officialisation du multipartisme intégral dans ce pays, approuvait le Président Lansana Conté qui militait pour le bipartisme (deux partis) ; ce qui aurait

obligé tout parti politique agréé à s'implanter dans tout le territoire afin de préserver cet acquis unitaire de la première République.

La Loi Fondamentale, adoptée par référendum en décembre 1990, avait institué le bipartisme pour consolider l'unité nationale héritée de ce régime (l'article 95, alinéa 1).

A partir de 1991

Malheureusement, sous la pression de certains pays étrangers, qui supportent encore mal cette unité et qui ont imposé la pratique politique à l'Occidental avec des comportements qui jurent avec nos mœurs et coutumes, et de certains cadres guinéens qui comptaient sur leur ethnie pour se faire élire, ladite loi fut violée. Il a été exigé et obtenu, du CMRN qui se cherchait, n'ayant jamais eu une vision politique claire et précise, la légalisation de ce viol et la promulgation, le 23 décembre 1991, d'une loi organique « portant modification du nombre de partis susceptibles d'être constitués » adoptée par une structure illégitime, le CTRN : le multipartisme intégral fut institué ; cette loi remplaça l'ancien article 95 sans que l'on consulte le peuple sur cette modification fondamentale d'un texte qu'il avait adopté par référendum. On a ainsi privé les citoyens de leur droit et devoir. C'est l'origine du multipartisme anarchique et désintégrateur actuel : 151 partis et 9 alliances s'agitent actuellement sur le théâtre politique guinéen.

Le viol a continué puisque le texte adopté par référendum en 1990 a encore été revu, adapté et récemment adopté par une autre institution illégitime, le CNT, sans soumettre le texte final au verdict du peuple (référendum). Et l'on parle de démocratie !!

C'est dire que le mérite du CMRN, c'est d'avoir restauré le multipartisme en Guinée ; et donc démagogique d'affirmer que le Président Lansana Conté est le père de la démocratie et du multipartisme en Guinée.

Nous tenons d'ailleurs à préciser que la démocratie n'est pas synonyme de multipartisme. Il suffit de parcourir les pratiques politiques des maîtres à penser de certains cadres formatés guinéens. On se rendra très vite compte que le parti est un moyen, un instrument dont se sert le peuple pour exercer son pouvoir, soit

dans le cadre d'une démocratie unitaire, soit dans celui d'une démocratie multipartite. L'on confond ainsi sciemment le contenu et le contenant pour épater les naïfs et tromper le peuple.

Pour revenir au thème choisi, il existe une charte des partis, l'une des moins contraignantes de la sous-région, qui énumère un certain nombre de conditions pour la création et l'existence d'un parti.

Si les mesures exigées par cette charte étaient respectées, nous aurions évité l'anarchie ordonnée que nous vivons depuis l'agrément de tous ces partis politiques.

En effet, en analysant froidement le théâtre politique guinéen, on retient, entre autres, les faits suivants :

Les dirigeants et cadres des partis

-Deux dirigeants politiques ont seuls une ancienneté reculée: Alpha Condé et Jean-Marie Doré, qui sont des acteurs et témoins de l'histoire de la Guinée depuis 1958.

-Presque tous les autres dirigeants sont les purs produits du coup d'Etat du 3 avril 1984 ; certains ont même géré la Guinée jusqu'au décès du général président Lansana Conté ; ceux-là sont donc responsables en grande partie de l'état économique déplorable dont nous souffrons aujourd'hui.

Au temps de la Première République, la Guinée avait des centaines d'usines variées , un chemin de fer réalisé sous le régime colonial français par le travail forcé imposé aux masses populaires guinéennes de 1900 à 1919, une compagnie aérienne, Air Guinée, très populaire à l'époque, la fierté de l'Afrique et qui disposait, à la mort du Président Ahmed Sékou Touré, d'un Boeing 727, d'un Boeing 707, d'un Boeing 737, d'un AN 24, d'un Dach 7, d'un Illichine et de 2 cargos pour les pistes difficiles de Sambailo, Siguiri et Nzérékoré ; elle avait également 4 bateaux (2 vraquiers et 2 caboteurs) et un minéralier de Guinomar ; tous ces acquis résolvaient les problèmes essentiels du peuple de Guinée et lui ont permis de résister à toutes les opérations de déstabilisation organisées contre la Guinée. Ils ont été bazarisés sous la transition et la Deuxième République au profit de certains auteurs du coup d'Etat, des responsables et cadres de

ces partis ; de même les richesses minières ont été bradées à leur profit ; ce qui a permis à quelques-uns de créer et d'entretenir leur instrument de conquête du pouvoir ; la plupart sont également soit responsables, soit profiteurs de la liquidation des Fermes agro-pastorales d'arrondissement (FAPA) dont certains cadres civils ou militaires s'étaient accaparés des domaines agricoles ; des périmètres d'expérimentation agricole de Foulaya, de Maréla et de Macenta, des fermes pilotes de Famoïla et de Ditinn ou des bâtiments publics. La plupart d'entre de ces dirigeants ou cadres qui s'agitent sur la scène politique guinéenne se sont donc enrichis au cours de cette période, donc constituer le butin de guerre pour leur combat politicien actuel.

Ce qui a été traduit dans la strophe d'une chanson devenue, à l'époque, très populaire: « Ebirin mati, émou sésséti » (en soussou) ; « ils ont tout vendu ; ils n'ont rien construit »

Il serait intéressant que tous ces dirigeants et cadres guinéens de partis politiques, candidats ou animateurs à l'élection présidentielle de 2015, acceptent, avant le scrutin, des débats contradictoires sur l'origine de leurs richesses financières, de leurs biens mobiliers et immobiliers in situ et à l'étranger alors qu'au 3 avril 1984 tous, du moins ceux qui résidaient en Guinée et qui n'étaient encore qu'élèves ou étudiants, ne vivaient que de leur maigre salaire de fonctionnaires ; cela permettra de mieux éclairer le peuple sur les conséquences de son choix. Une exigence patriotique qui animera certainement des journalistes guinéens.

Option idéologique

A part deux ou trois partis, presque aucune de ces formations ne se réclame d'une base idéologique sérieuse ou d'un véritable projet de société.

Les instances

Très peu de ces partis tiennent également des assemblées générales régulières à plus forte raison des congrès, la grande majorité des partis agréés n'ayant que quelques membres sinon réduits au président, à sa famille et à ses amis. Aucune éducation civique des membres du parti n'est organisée, d'où le vandalisme qui

se pratique au cours de toute manifestation politique de rue dont l'objectif principal inavoué est d'éloigner les investisseurs étrangers.

Le parti ne vit que de son Président. Aucun congrès véritable ne se tient ; créé ou financé par un homme qui veut être coûte que coûte président de la République, le parti ne donne, à ceux qui se disent ses « militants », aucune possibilité de contester sa candidature, les partis agréés étant seuls autorisés à présenter des candidats. Et l'on parle de démocratie à l'occidental comme étant la seule référence !!

Compte bancaire

L'ouverture d'un compte bancaire est une autre condition exigée pour la création d'un parti. En fait, pour certains, la création de parti était un moyen de s'enrichir, des fonds du gouvernement pouvant être octroyés aux promoteurs. D'où la prolifération des partis.

Le siège social

Une autre condition exige que chaque parti dispose d'un siège social, ce qui devrait faciliter tout contrôle d'existence véritable dudit parti. Entreprise une première fois, la vérification a obligé certains partis à abandonner le domicile du créateur et avoir désormais et parfois momentanément un siège. Cherchez à localiser aujourd'hui certains sièges serait le parcours d'un combattant.

Si le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation avait continué cette solution salvatrice qu'il avait commencée à appliquer : exiger la disposition de siège par chaque parti et demander un rapport à chaque préfet sur l'implantation effective de chacun des partis dans sa sphère territoriale, certaines formations politiques auraient disparu. Hélas ! Il bloqua son action de clarification politique, sans autres explications.

Le choix du Peuple

A l'issue de la récente élection législative, le peuple de Guinée a choisi les partis qui le représenteront à l'Assemblée nationale durant les cinq ans à venir. Cette sentence démocratique doit être respectée et renforcée contre vents et marées.

Ainsi, pour éviter le gaspillage et la dilapidation du budget national, il existe une charte des partis qui stipule que seuls les partis ayant des députés à l'Assemblée Nationale bénéficieront des subventions de l'Etat et précise les modalités de répartition desdites subventions ; elle doit être respectée en son article 24.

Les autres partis qui n'ont pas présenté de candidats ou qui ont été éliminés à l'issue d'un scrutin bien encadré pourront exister et vivre de leurs ressources propres ; ils ne devront compter sur aucun subside de l'Etat jusqu'à ce qu'ils aient des députés.

En Guinée, nous insistons, le peuple a réduit le nombre des formations politiques pouvant défendre ses intérêts pendant cinq ans. Il faut se conformer à ce choix en appliquant correctement et strictement les lois et règlements qui les régissent, si nous militons pour une vraie démocratie. Toute autre décision serait une insulte au Peuple souverain de Guinée et continuerait à entretenir des conflits superficiels et retardataires organisés par des hommes politiques parfois irresponsables. Le laxisme du gouvernement a fait trop de tort aux populations de Conakry.

Nous référant à notre histoire, nous pouvons affirmer que la Guinée a accumulé une somme d'expériences qui, bien analysée en dehors de toute passion, de toute polémique inutile, peut nous permettre, si nous n'étions pas obnubilés par la gymnastique conceptuelle de quelques cadres guinéens formatés ou d'« experts » étrangers, d'aborder de façon endogène la plupart des problèmes qui nous assaillent.

L'organisation et l'agitation politicienne sont de celles-là. D'où nos propositions :

1. Révision de définition

Même si toutes les formations sociales agréées se disent partis, nous pensons qu'il y a lieu de les classer désormais en deux catégories pour le besoin de la cause que nous devons défendre donc en négligeant les définitions consacrées, à l'origine de la situation politique actuelle.

En Guinée,

Le Parti, c'est la formation sociale ayant un ou des députés à l'Assemblée nationale, siège du pouvoir législatif et cadre approprié pour des débats de société qui, seuls, intéressent le peuple laborieux de Guinée et ses véritables amis.

Le Mouvement, c'est celle qui n'y est pas représentée, puisque c'est le peuple qui l'exclut pendant cinq ans de l'exercice de son pouvoir législatif.

Pour une application effective de ces distinctions, nous pouvons procéder comme suit, durant les cinq ans de législature de façon stricte et désormais.

Nous maintenons toutes les formations sociales agréées en précisant la fonction de chacune d'elle. Ainsi

A / Le parti aurait deux centres et deux modes d'action :

- Remplir correctement ses tâches à l'Assemblée nationale.
- Pouvoir manifester dans les lieux publics, dans le respect strict des lois et règlements en vigueur sous peine de sanctions qui devront être, cette fois, effectivement appliquées, puisque préalablement connues de tous les Guinéens.
- Participer aux élections locales, le développement local étant la tâche fondamentale des mairies et des CRD où les partis peuvent commencer à appliquer leur projet de société et ce qui permettrait aux populations concernées de les apprécier et se rendre compte du sérieux de leur promesse électorale.

B/Le mouvement n'aurait qu'un mode et un centre d'action

- l'éducation civique, sur des thèmes non politiques à travers des conférences, ateliers, séminaires, etc.
- Participation aux élections locales, le développement local étant la tâche fondamentale des mairies et des CRD où les actions des mouvements peuvent être comparées à celles des partis qui siègent à l'Assemblée Nationale. Donc possibilité pour les électeurs de faire un meilleur choix aux prochaines élections législatives, entre les projets de société des partis politiques candidats.

- Mais interdiction doit être faite à tout mouvement donc à toute formation sociale non représentée à l'Assemblée Nationale de participer aux activités des partis retenus par le Peuple (manifestation de rue, meeting, assemblée générale, conférence, congrès, etc.)

Pour compléter ces propositions et mettre fin à l'agitation politicienne devenue criminelle puisqu'elle accroît davantage la misère du Peuple, toute alliance devrait être interdite entre un mouvement et un parti.

-Le gouvernement ne doit pas agréer les alliances des partis ; ceux-là doivent être libres de s'associer, former des alliances, sans avoir besoin d'une caution officielle qui risque de devenir à terme une contrainte pour le gouvernement.

Pour terminer, nous espérons des débats civilisés qui se poursuivront à l'Assemblée Nationale ⁽¹⁾ en vue du vote d'une seule loi réglementant, de façon endogène, la création et le fonctionnement des partis politiques en Guinée, avec réduction de leur nombre par le respect scrupuleux des textes les régissant ou par voie électorale (référendum).

Nota bene

(1) Notre lettre du 30 avril 2014 (déposée au secrétariat particulier de monsieur le Président) aux députés portant sur trois questions dont la réduction du nombre de partis est restée sans réponse, même pas un accusé de réception, comme il se doit...

Sidiki Kobélé Keita

sidkobe@yahoo.fr

664.21.11.78

655.58.93.8

Il faut sauver la Guinée du multipartisme désintégrateur

Mon point de vue

Quand on aime la Guinée, on souffre trop ; on est tous les jours révolté face à l'aveuglement politicien de certains de ses fils, prêts à tout pour atteindre leur objectif. Toutes les armes et

formes de combat sont requises contre les adversaires traités comme des ennemis à abattre.

C'est assez triste et aucun cadre conscient ne peut rester indifférent face à cette situation.

En effet, le peuple de Guinée vit un drame depuis 1958 : ses cadres ne se battent que pour la conquête ou la conservation du pouvoir, aidés en cela par ceux que notre entente et notre développement inquiètent. Nous espérons que le coup d'Etat du 3 avril 1984 aurait permis de tirer des leçons enrichissantes du passé pour dégager une vision plus responsable, plus patriotique. Malheureusement la situation n'a fait que s'empirer.

Après le coup d'Etat du 3 avril 1984, au lieu d'agir en **Comité Militaire de Redressement National**, cette instance suprême mise en place par ceux qui ont pris le pouvoir, a agi en **Comité Militaire de Rejet National** ; certains de ses membres et leurs alliés civils à l'époque, sertis par la haine et le ressentiment, ont cherché d'abord à se venger (liquidation des parents et amis d'Ahmed Sékou Touré et répression aveugle des présumés auteurs de la tentative de coup d'Etat du 4 juillet 1985, etc., sans être satisfaits) ; ils ont tenté aussi de salir l'image rayonnante de la Guinée sur le plan international sous prétexte de salir la mémoire d'Ahmed Sékou Touré, alors qu'il s'agissait de faire plaisir « à ceux qui les ont aidés à prendre le pouvoir » (interview d'un membre du CMRN); une pratique que nous revivons depuis le 21 décembre 2010.

Qui dit progrès dit accumulation des acquis. Or, sur le plan interne, le CMRN et ses alliés civils se sont attelés à détruire ou à bazarder tous les acquis économiques de la Première République à leur profit pour retarder le développement de la Guinée en imposant une privatisation mafieuse.

La campagne électorale présidentielle 2015 a commencé depuis la proclamation des résultats de novembre 2010. Depuis cette période, on se rend compte que certains de l'opposition n'ont eu de cesse de prévoir l'échec du Président, en plus de lui mettre les bâtons dans les roues.

Cette campagne s'est accentuée à partir du 21 décembre 2010, alors que les Guinéens espéraient vivre un espoir, le partager et le réaliser en sortant enfin du sous-développement. Ceux qui, au sein de l'opposition, ont fait de la politique un travail, même un métier, s'opposent, depuis cette date, à toute amorce de développement de la Guinée obnubilés qu'ils sont par la conquête du pouvoir à tout prix.

Alors qu'être de l'opposition ne veut pas dire s'opposer à tout bout de champs aux actions du gouvernement, mais plutôt être une force de propositions, ceux-là estiment que la Guinée ne doit pas se développer tant qu'ils ne seront pas au pouvoir ; tout est donc entrepris (dénigrement systématiques, délations, mauvaises foi évidente dans l'analyse de certains problèmes, manifestations destructrices du peu d'infrastructure privées ou publiques existantes, des déclarations incendiaires et alarmistes pour décourager les hommes d'affaires et les investisseurs étrangers, et donner l'impression que leur sécurité n'est pas assurée en Guinée, etc.) sous prétexte d'empêcher la réélection d'Alpha Condé en 2015, tout acquis pouvant être capitalisé par les partisans de ce dernier en faveur de leur candidat ; on ne devine aucune perspective éclairante dans leur attitude. Toutes leurs actions sont presque dirigées sur la personne de celui-là plutôt que sur ses idées ou ses réalisations.

Pendant ce temps, le peuple continue à souffrir et on cherche à rendre responsable de cette misère ceux que l'on veut chasser du pouvoir qu'ils ont acquis pourtant démocratiquement ; dans cette attitude, on ne fait jamais allusion à la mauvaise gestion pratiquée depuis le 3 avril 1984 à la base de la pénible situation que nous traversons.

Quand est-ce que certains cadres guinéens (nous refusons sciemment de parler d'élite, par ce que nous ne méritons pas cette appellation) se comporteront-ils en véritables patriotes et auront-ils pitié du pauvre peuple de Guinée ? Pourquoi certains sont-ils impatients alors que l'alternance démocratique est devenue désormais un fait acquis en Guinée ? Qu'on laisse donc le peuple jouir tranquillement du « peu de réalisations » conservées et de celles

que le gouvernement actuel a réalisées ou est en train de réaliser au profit de tous. Parce que, qu'on le dise ou non, il existe réellement des avancées économiques et financières tangibles ; il faut être aveugle pour ne pas les voir ou en être surpris par rapport à sa propre gestion. Heureusement que les populations bénéficiaires en sont conscientes comparativement à la situation qu'elles ont intensément vécue sous la Deuxième République-

Il nous semble désormais stupide de s'opposer pour s'opposer. Aucune proposition positive susceptible d'être utilisée par le gouvernement pour améliorer la situation d'ensemble n'est avancée alors que l'opposition doit soutenir toute action gouvernementale tendant à améliorer le sort des Guinéens. On n'enregistre que des critiques négatives qui ne résistent à aucune analyse objective des faits. Le peuple de Guinée doit-il attendre la liquidation du pouvoir en place pour vivre le bonheur qu'il espère d'avantage ? Et si ceux qui sont en place, par la seule volonté du peuple, devenaient démocratiquement des opposants et agissaient de la sorte, à quand ce peuple accédera-t-il au bonheur et à la paix définitive auxquels il a droit ?

Les actions de certains cadres de l'opposition nous amènent à croire qu'ils feront la même chose que le CMRN, s'ils sont élus présidents de la République en effaçant tous les acquis obtenus sous la direction d'Alpha Condé. Une crainte que le peuple de Guinée recommencera à zéro à chaque fois qu'il y aura un nouveau régime habite donc presque tous les Guinéens conscients. Aussi, tirant les leçons de la transition et de la Deuxième République, exigeront-ils désormais que les réalisations de tout précédent régime soient améliorées et non détruites.

Nous pensons que la recherche du pouvoir ne devant s'effectuer désormais que dans le strict respect de la loi, il est temps que notre peuple, grâce à l'action courageuse de patriotes sincères et déterminés, parce que mieux informé, décide de changer la situation anarchique que nous vivons en exigeant une application effective et stricte de la réglementation des partis ; leur nombre doit être strictement limité et les activités ou agitations politiciennes mieux

encadrées pour empêcher toute attitude pouvant mettre en cause l'unité nationale chèrement et quotidiennement défendue par des patriotes conscients. Nous ne devons pas continuer à nous comporter en cadres formatés et à singer les hommes politiques occidentaux qui n'ont pas les mêmes problèmes et les mêmes valeurs de référence que nous. Attelons-nous à trouver, dans l'entente, des solutions endogènes susceptibles de nous aider à résoudre nos problèmes qui sont parfois spécifiques ; l'exemple de la Deuxième République a prouvé que les solutions à ces problèmes ne se trouvent toutes pas dans la tenue des milliers de séminaires, ateliers ou qu'elle rencontre encore dont on nous abreuve depuis le 3 avril 1984. Il est vrai que ces rencontres sont parfois un moyen d'enrichissement pour certains de ceux qui les financent, de ceux qui les organisent et de ceux qui les suscitent. La maîtrise des méthodes d'analyse ou de recherche et des concepts acquise à l'issue de ces rencontres devrait nous aider maintenant à trouver nos propres solutions et non à appliquer ou adapter les solutions importées. C'est pourquoi nous avons approuvé Jacques Chirac en son temps quand il a répondu que « ce n'est pas en copiant les occidentaux que les Africains résoudront leurs problèmes, notamment d'unité nationale... il faut aussi comprendre que nos solutions économiques et financières, comme nos technologies, ne sont pas forcément recevables telles qu'elles... », Ajouta-t-il.

Prenons, par exemple, la réconciliation nationale ; il n'y qu'une seule solution : le débat national, public et contradictoire organisé courageusement par nous et dirigé par nous, peut-être avec l'aide réduite de ceux qui ont pu résoudre de tels conflits. Nous avons perdu du temps et il y a eu, entre temps, accumulation de contentieux essentiellement politiques. Mais ce qui est grave, c'est que des acteurs et témoins essentiels de ces contentieux disparaissent petit à petit. Or, seul le débat national contradictoire amènera définitivement la paix en Guinée. Que ceux qui prétendent aimer la Guinée l'aident à se sortir de ses contentieux devenus de véritables facteurs de notre non-développement ; qu'ils contribuent donc financièrement à l'organisation de tels débats et cessent de nous abreuver de rencontres, de rapports qui ne profitent qu'à très peu

de personnes, presque les mêmes, la multiplication des résultats n'étant même pas assurée. Nous avons besoin d'un débat de fond, civilisé et productif, organisé et dirigé par des Guinéens en tentant d'éviter autant que possible toute ingérence étrangère qui ne fera que compliquer la situation.

Mais revenons à la cause essentielle de la situation catastrophique actuelle du peuple de Guinée : l'existence et l'agitation politicienne de trop de partis politiques.

Constat historique

1955-1958

Contrairement à l'affirmation de certains cadres, la démocratie et le multipartisme existaient et se pratiquaient déjà entre 1955 et 1958 à travers le Bloc Africain de Guinée (BAG) dirigé par Koumandian Keita, la Démocratie Socialiste de Guinée (DSG) par Ibrahima Barry III et le Parti Démocratique de Guinée-Rassemblement Démocratique Africain (PDG-RDA) par Ahmed Sékou Touré.

S'étant rendues compte que le trucage électoral a plutôt favorisé l'implantation de ce dernier parti dans les plus petits hameaux du territoire, les autorités coloniales françaises ont recommandé impérativement la neutralité aux commandants de cercle et aux chefs de canton, leurs instruments d'oppression et d'exploitation. Ce fut le grand tournant politique : désormais libres de leur choix lors des différents scrutins et convaincus que ce choix sera respecté, les électeurs veilleront jalousement à son application à partir du 2 janvier 1956. D'où l'échec de la plupart des candidats administratifs : le PDG-RDA devint ainsi le parti dominant à l'issue des élections législatives, territoriales et administratives entre 1956 et 1958 au point qu'au moment de l'arrivée du général de Gaulle, le 25 août 1958, c'est ce parti qui exerçait le pouvoir officiel (la semi-autonome) et le pouvoir réel sur le terrain depuis le 9 mai 1957. D'où la sage décision du PRA-Guinée (BAG ET DSG) de se rallier, dans la nuit du 16 au 17 septembre 1958, à la position prise le 14 septembre 1958 par le PDG-RDA de voter non le 28 septembre 1958 au texte constitutionnel de la Communauté française proposé. Les adhésions

individuelles au parti unique de fait, le PDG-RDA, étaient désormais exigées, même des membres des partis ralliés.

1958-1984

Il est vrai que la première constitution de la première République, adoptée le 10 novembre 1958 et promulguée deux jours après, avait autorisé le multipartisme. Malheureusement, les documents fondateurs (statuts et règlements intérieurs) des formations sociales qui s'y référaient avaient été rédigés à l'Ambassade de France en Guinée par les agents du service secret français, le SDECE (cf. Roger Faligot et Pascal Krop. *La Piscine...Paris, Edition Seuil, 1985*). Les autorités guinéennes estimèrent qu'une telle pratique était inacceptable et privait le Parti Progressiste de Guinée (PPG) en avril 1960 et le Parti de l'Unité de Guinée (PUNG) en octobre 1965 de toute base légale ; que ces formations politiques en gestation seraient de véritables chevaux de Troie, si elles les agréaient, la France étant déterminée à liquider le régime politique naissant. Le général de Gaulle n'avait-il pas dit qu'il voulait Sékou Touré à plat ventre ? Tout était donc possible, disait-on. Le peuple de Guinée devait se défendre pour exister en tant que peuple indépendant et souverain.

Certes, le PDG-RDA était le parti unique de fait, mais la démocratie, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir par le peuple et pour le peuple était pratiquée à tous les niveaux des structures politiques, d'autant plus qu'Ahmed Sékou Touré, son secrétaire général, n'a exercé que des mandats électifs depuis 1945. A cette époque tout se faisait par vote : choix et élections des membres d'un bureau du comité de base, d'un comité directeur d'arrondissement, d'un bureau fédéral, des membres d'un comité central et du Bureau Politique National à l'issue de congrès ; ce qui ne se fait dans aucun parti actuel. La candidature et le choix des élus étaient libres ; aucun membre du parti n'était obligé (n'a été obligé à) de se présenter à un poste électif. Si les candidats à l'Assemblée Nationale étaient proposés par les structures politiques et administratives sur la base de critères stricts, l'élection législative au scrutin universel était

obligatoire; tout le peuple était consulté pour l'élection de ses députés.

C'est le coup d'Etat du 3 avril 1984 qui mit fin à cette forme de pratique démocratique.

Mais quelles que soient l'opinion que l'on peut avoir sur le bilan de la première République et les vicissitudes de son histoire, il est difficile de ne pas tenir compte du contexte social et des impératifs prévalant à cette époque, de ne pas reconnaître que le parti unique a créé une Nation guinéenne, l'unité nationale en Guinée. Même l'Eglise, qu'on ne peut accuser de sympathie envers le PDG-RDA et Ahmed Sékou Touré, a reconnu lors de la conférence épiscopale de Conakry en décembre 1996, que sous la direction de ce dernier, il a été créé un Etat et une Nation avec « un type d'homme guinéen caractérisé par une fierté et une conscience patriotiques qui ont contribué, d'une façon décisive, à construire l'unité nationale » ; qu'en son temps, « le Guinéen ne se définissait pas par rapport à sa région, à sa langue, à son opinion, à sa famille, mais uniquement par son appartenance à cette terre, à ces territoires géopolitiques qui s'appellent la Guinée ». Ce qui a été presque détruit depuis la restauration anarchique du multipartisme, sans l'avis du peuple de Guinée.

3 avril 1984-30 décembre 1990

Au lendemain du coup d'Etat, la grande majorité des cadres guinéens, s'inspirant du cas sénégalais, l'institution en 1976-79 du multipartisme limité à 3 ou 4 partis politiques (Loi sur les courants idéologiques et sur l'organisation des partis) avant l'officialisation du multipartisme intégral dans ce pays, approuvait le Président Lansana Conté qui militait pour le bipartisme (deux partis) ; ce qui aurait obligé tout parti politique agréé à s'implanter dans tout le territoire afin de préserver cet acquis unitaire de la première République.

La Loi Fondamentale, adoptée par référendum en décembre 1990, avait institué le bipartisme pour consolider l'unité nationale héritée de ce régime (l'article 95, alinéa 1).

A partir de 1991

Malheureusement, sous la pression de certains pays étrangers, qui supportent encore mal cette unité et qui ont imposé la pratique politique à l'Occidental avec des comportements qui jurent avec nos mœurs et coutumes, et de certains cadres guinéens qui comptaient sur leur ethnie pour se faire élire, ladite loi fut violée. Il a été exigé et obtenu, du CMRN qui se cherchait, n'ayant jamais eu une vision politique claire et précise, la légalisation de ce viol et la promulgation, le 23 décembre 1991, d'une loi organique « portant modification du nombre de partis susceptibles d'être constitués » adoptée par une structure illégitime, le CTRN : le multipartisme intégral fut institué ; cette loi remplaça l'ancien article 95 sans que l'on consulte le peuple sur cette modification fondamentale d'un texte qu'il avait adopté par référendum. On a ainsi privé les citoyens de leur droit et devoir. C'est l'origine du multipartisme anarchique et désintégrateur actuel : 151 partis et 9 alliances s'agitent actuellement sur le théâtre politique guinéen.

Le viol a continué puisque le texte adopté par référendum en 1990 a encore été revu, adapté et récemment adopté par une autre institution illégitime, le CNT, sans soumettre le texte final au verdict du peuple (référendum). Et l'on parle de démocratie !!

C'est dire que le mérite du CMRN, c'est d'avoir restauré le multipartisme en Guinée ; et donc démagogique d'affirmer que le Président Lansana Conté est le père de la démocratie et du multipartisme en Guinée.

Nous tenons d'ailleurs à préciser que la démocratie n'est pas synonyme de multipartisme. Il suffit de parcourir les pratiques politiques des maîtres à penser de certains cadres formatés guinéens. On se rendra très vite compte que le parti est un moyen, un instrument dont se sert le peuple pour exercer son pouvoir, soit dans le cadre d'une démocratie unitaire, soit dans celui d'une démocratie multipartite. L'on confond ainsi sciemment le contenu et le contenant pour épater les naïfs et tromper le peuple.

Pour revenir au thème choisi, il existe une charte des partis, l'une des moins contraignantes de la sous-région, qui énumère un

certain nombre de conditions pour la création et l'existence d'un parti.

Si les mesures exigées par cette charte étaient respectées, nous aurions évité l'anarchie ordonnée que nous vivons depuis l'agrément de tous ces partis politiques.

En effet, en analysant froidement le théâtre politique guinéen, on retient, entre autres, les faits suivants :

Les dirigeants et cadres des partis

-Deux dirigeants politiques ont seuls une ancienneté reculée: Alpha Condé et Jean-Marie Doré, qui sont des acteurs et témoins de l'histoire de la Guinée depuis 1958.

-Presque tous les autres dirigeants sont les purs produits du coup d'Etat du 3 avril 1984 ; certains ont même géré la Guinée jusqu'au décès du général président Lansana Conté ; ceux-là sont donc responsables en grande partie de l'état économique déplorable dont nous souffrons aujourd'hui.

Au temps de la Première République, la Guinée avait des centaines d'usines variées , un chemin de fer réalisé sous le régime colonial français par le travail forcé imposé aux masses populaires guinéennes de 1900 à 1919, une compagnie aérienne, Air Guinée, très populaire à l'époque, la fierté de l'Afrique et qui disposait, à la mort du Président Ahmed Sékou Touré, d'un Boeing 727, d'un Boeing 707, d'un Boeing 737, d'un AN 24, d'un Dach 7, d'un Illichine et de 2 cargos pour les pistes difficiles de Sambailo, Siguiri et Nzérékoré ; elle avait également 4 bateaux (2 vraquiers et 2 caboteurs) et un minéralier de Guinomar ; tous ces acquis résolvaient les problèmes essentiels du peuple de Guinée et lui ont permis de résister à toutes les opérations de déstabilisation organisées contre la Guinée. Ils ont été bazarés sous la transition et la Deuxième République au profit de certains auteurs du coup d'Etat, des responsables et cadres de ces partis ; de même les richesses minières ont été bradées à leur profit ; ce qui a permis à quelques-uns de créer et d'entretenir leur instrument de conquête du pouvoir ; la plupart sont également soit responsables, soit profiteurs de la liquidation des Fermes agro-pastorales d'arrondissement (FAPA) dont certains cadres civils ou

militaires s'étaient accaparés des domaines agricoles ; des périmètres d'expérimentation agricole de Foulaya, de Maréla et de Macenta, des fermes pilotes de Famoïla et de Ditinn ou des bâtiments publics. La plupart d'entre de ces dirigeants ou cadres qui s'agitent sur la scène politique guinéenne se sont donc enrichis au cours de cette période, donc constituer le butin de guerre pour leur combat politicien actuel.

Ce qui a été traduit dans la strophe d'une chanson devenue, à l'époque, très populaire: « Ebirin mati, émou sésséti » (en soussou) ; « ils ont tout vendu ; ils n'ont rien construit »

Il serait intéressant que tous ces dirigeants et cadres guinéens de partis politiques, candidats ou animateurs à l'élection présidentielle de 2015, acceptent, avant le scrutin, des débats contradictoires sur l'origine de leurs richesses financières, de leurs biens mobiliers et immobiliers in situ et à l'étranger alors qu'au 3 avril 1984 tous, du moins ceux qui résidaient en Guinée et qui n'étaient encore qu'élèves ou étudiants, ne vivaient que de leur maigre salaire de fonctionnaires ; cela permettra de mieux éclairer le peuple sur les conséquences de son choix. Une exigence patriotique qui animera certainement des journalistes guinéens.

Option idéologique

A part deux ou trois partis, presque aucune de ces formations ne se réclame d'une base idéologique sérieuse ou d'un véritable projet de société.

Les instances

Très peu de ces partis tiennent également des assemblées générales régulières à plus forte raison des congrès, la grande majorité des partis agréés n'ayant que quelques membres sinon réduits au président, à sa famille et à ses amis. Aucune éducation civique des membres du parti n'est organisée, d'où le vandalisme qui se pratique au cours de toute manifestation politique de rue dont l'objectif principal inavoué est d'éloigner les investisseurs étrangers.

Le parti ne vit que de son Président. Aucun congrès véritable ne se tient ; créé ou financé par un homme qui veut être coûte que coûte président de la République, le parti ne donne, à ceux qui se

disent ses « militants », aucune possibilité de contester sa candidature, les partis agréés étant seuls autorisés à présenter des candidats. Et l'on parle de démocratie à l'occidental comme étant la seule référence !!

Compte bancaire

L'ouverture d'un compte bancaire est une autre condition exigée pour la création d'un parti. En fait, pour certains, la création de parti était un moyen de s'enrichir, des fonds du gouvernement pouvant être octroyés aux promoteurs. D'où la prolifération des partis.

Le siège social

Une autre condition exige que chaque parti dispose d'un siège social, ce qui devrait faciliter tout contrôle d'existence véritable dudit parti. Entreprise une première fois, la vérification a obligé certains partis à abandonner le domicile du créateur et avoir désormais et parfois momentanément un siège. Cherchez à localiser aujourd'hui certains sièges serait le parcours d'un combattant.

Si le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation avait continué cette solution salvatrice qu'il avait commencée à appliquer : exiger la disposition de siège par chaque parti et demander un rapport à chaque préfet sur l'implantation effective de chacun des partis dans sa sphère territoriale, certaines formations politiques auraient disparu. Hélas ! Il bloqua son action de clarification politique, sans autres explications.

Le choix du Peuple

A l'issue de la récente élection législative, le peuple de Guinée a choisi les partis qui le représenteront à l'Assemblée nationale durant les cinq ans à venir. Cette sentence démocratique doit être respectée et renforcée contre vents et marées.

Ainsi, pour éviter le gaspillage et la dilapidation du budget national, il existe une charte des partis qui stipule que seuls les partis ayant des députés à l'Assemblée Nationale bénéficieront des subventions de l'Etat et précise les modalités de répartition des dites subventions ; elle doit être respectée en son article 24.

Les autres partis qui n'ont pas présenté de candidats ou qui ont été éliminés à l'issue d'un scrutin bien encadré pourront exister et vivre de leurs ressources propres ; ils ne devront compter sur aucun subside de l'Etat jusqu' à ce qu'ils aient des députés.

En Guinée, nous insistons, le peuple a réduit le nombre des formations politiques pouvant défendre ses intérêts pendant cinq ans. Il faut se conformer à ce choix en appliquant correctement et strictement les lois et règlements qui les régissent, si nous militons pour une vraie démocratie. Toute autre décision serait une insulte au Peuple souverain de Guinée et continuerait à entretenir des conflits superficiels et retardataires organisés par des hommes politiques parfois irresponsables. Le laxisme du gouvernement a fait trop de torts aux populations de Conakry.

Nous référant à notre histoire, nous pouvons affirmer que la Guinée a accumulé une somme d'expériences qui, bien analysée en dehors de toute passion, de toute polémique inutile, peut nous permettre, si nous n'étions pas obnubilés par la gymnastique conceptuelle de quelques cadres guinéens formatés ou d' « experts » étrangers, d'aborder de façon endogène la plupart des problèmes qui nous assaillent.

L'organisation et l'agitation politicienne sont de celles-là. D'où nos propositions :

2. Révision de définition

Même si toutes les formations sociales agréées se disent partis, nous pensons qu'il y a lieu de les classer désormais en deux catégories pour le besoin de la cause que nous devons défendre donc en négligeant les définitions consacrées, à l'origine de la situation politique actuelle.

En Guinée,

Le Parti, c'est la formation sociale ayant un ou des députés à l'Assemblée nationale, siège du pouvoir législatif et cadre approprié pour des débats de société qui, seuls, intéressent le peuple laborieux de Guinée et ses véritables amis.

Le Mouvement, c'est celle qui n'y est pas représentée, puisque c'est le peuple qui l'exclut pendant cinq ans de l'exercice de son pouvoir législatif.

Pour une application effective de ces distinctions, nous pouvons procéder comme suit, durant les cinq ans de législature de façon stricte et désormais.

Nous maintenons toutes les formations sociales agréées en précisant la fonction de chacune d'elle. Ainsi

A / Le parti aurait deux centre et deux modes d'action :

- Remplir correctement ses tâches à l'Assemblée nationale.
- Pouvoir manifester dans les lieux publics, dans le respect strict des lois et règlements en vigueur sous peine de sanctions qui devront être, cette fois, effectivement appliquées, puisque préalablement connues de tous les Guinéens.
- Participer aux élections locales, le développement local étant la tâche fondamentale des mairies et des CRD où les partis peuvent commencer à appliquer leur projet de société et ce qui permettrait aux populations concernées de les apprécier et se rendre compte du sérieux de leur promesse électorale.

B/Le mouvement n'aurait qu'un mode et un centre d'action

- l'éducation civique, sur des thèmes non politiques à travers des conférences, ateliers, séminaires, etc.

-Participation aux élections locales, le développement local étant la tâche fondamentale des mairies et des CRD où les actions des mouvements peuvent être comparées à celles des partis qui siègent à l'Assemblée Nationale. Donc possibilité pour les électeurs de faire un meilleur choix aux prochaines élections législatives, entre les projets de société des partis politiques candidats.

- Mais interdiction doit être faite à tout mouvement donc à toute formation sociale non représentée à l'Assemblée Nationale de participer aux activités des partis retenus par le Peuple (manifestation de rue, meeting, assemblée générale, conférence, congrès, etc.)

Pour compléter ces propositions et mettre fin à l'agitation politicienne devenue criminelle puisqu'elle accroît davantage la misère du Peuple, toute alliance devrait être interdite entre un mouvement et un parti.

-Le gouvernement ne doit pas agréer les alliances des partis ; ceux-là doivent être libres de s'associer, former des alliances, sans avoir besoin d'une caution officielle qui risque de devenir à terme une contrainte pour le gouvernement.

Pour terminer, nous espérons des débats civilisés qui se poursuivront à l'Assemblée Nationale (²) en vue du vote d'une seule loi réglementant, de façon endogène, la création et le fonctionnement des partis politiques en Guinée, avec réduction de leur nombre par le respect scrupuleux des textes les régissant ou par voie électorale (référendum).

Nota bene

(1) Notre lettre du 30 avril 2014 (déposée au secrétariat particulier de monsieur le Président) aux députés portant sur trois questions dont la réduction du nombre de partis est restée sans réponse, même pas un accusé de réception, comme il se doit...

Conakry, le 14 Décembre 2014

Sidiki Kobélé Keita

Tél : 00 224 664 21 11 78;

Email : sidkobe@yahoo.fr
